

Rapport de la commission technique sur le préavis 09/2011

Participation de la Commune de Romanel s/L. à la constitution de la région de Protection Civile du district de Lausanne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission composée de Madame Pisani Ben Nsir, Messieurs Jean-Claude Arnaud, Roger Lädermann, Michel Bertholet, rapporteur, Madame Brigitte Fayet étant absente, s'est réunie le lundi 28 novembre 2011 à la Maison de commune afin d'examiner le préavis 09/2011. Cette séance s'est tenue en la présence de Madame Nicole Pralong, qui participait en tant que cheffe d'office de l'ORPC Lausanne Nord et de Messieurs Daniel Crot et Denis Favre, Municipaux.

Des commentaires circonstanciés ont été fournis. La commission a pu poser diverses questions auxquelles il a été répondu. Nous remercions Madame Pralong et MM. Crot et Favre pour leurs explications et éclaircissements.

La commission s'est réunie à nouveau, au complet cette fois, le 5 décembre 2011, pour la finalisation et signature du présent rapport.

Une nouvelle convention sur l'Organisation Régionale de Protection Civile (ci-après nommée ORPC) doit être ratifiée afin d'appliquer la Loi sur le Découpage Territorial du 30 mai 2006 (LDecTer) qui impose un nouveau regroupement des Communes, basé sur les districts.

La commune de Romanel sera intégrée dans le district de Lausanne qui est composé des Communes de Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges, Jouxens-Mézery, Le Mont-sur-Lausanne et Romanel-sur-Lausanne soit un total de 155'000 habitants. Lausanne fonctionnera en qualité de commune-siège.

L'application de la Loi sur le Découpage Territorial permet le passage de 21 ORPC à 10 et d'optimiser l'utilisation des ressources PCi, ainsi que de renforcer la capacité d'intervention. Pour Romanel, les prestations resteront identiques à celles fournies ces dernières années. Cependant en intégrant Lausanne-district, la commune bénéficiera d'une structure de 18 professionnels, d'infrastructures et de moyens de formation.

L'ORPC sera administrée par l'Assemblée régionale et par le Comité Directeur (CODIR). La commune sera représentée à l'Assemblée par un conseiller communal et au Comité Directeur par un Municipal.

Nous constatons que les abris actuels de Romanel sont aux normes et que leur entretien incombera à l'ORPC.

A la lecture du préavis, au point 11 la commission comprend que l'ensemble des communes du district pourra profiter du dispositif DIAM, mais dans la convention ce point n'apparaît pas clairement, car il est mentionné à l'article 1 que la convention ne s'applique pas à l'organisation DIAM.

A l'article 14, nous comprenons que le commandant peut prendre des décisions pour autant qu'il en ait reçu la délégation du CODIR. Donc, sous l'article 15, il peut décider de la priorité des interventions, même s'il reçoit des missions directement du DIAM (exclusivement lausannois), du service cantonal compétent et du CODIR.

Suite au départ de Prilly, le matériel commun a été réparti dans les communes. Aucune présentation de l'inventaire n'est prévue pour le Conseil communal. Nous aurions souhaité à l'article 21 avoir des précisions sur la désignation du ou des propriétaires du matériel qui sera acheté dans le futur.

Dans l'ensemble, nous soutenons cette démarche et la trouvons positive, car nous bénéficierons d'un encadrement professionnel. Nous espérons que malgré la prépondérance de Lausanne, il subsistera une bonne collégialité entre les communes comme c'était déjà le cas lors de la précédente organisation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

- vu le préavis municipal No 09/2011 adopté en séance du 31 octobre 2011 ;
- ouï le rapport de la commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1) d'accepter le préavis tel que présenté ;
- 2) d'approuver la convention régionale de Protection Civile de l'ORPC Lausanne-district.

Romanel, le 5 décembre 2011

Michel Bertholet, président et rapporteur

Brigitte Fayet

Nadia Pisani Ben Nsir

Roger Lädermann

Jean-Claude Arnaud

Handwritten signatures of the five individuals listed on the left, each on a dotted line. The signatures are: Michel Bertholet, Brigitte Fayet, Nadia Pisani Ben Nsir, Roger Lädermann, and Jean-Claude Arnaud.